

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Clôture de l'opération dite "ZAC de la gare", suite à la dissolution-confusion de la société publique locale "Terra 13".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la restitution à la Métropole Aix-Marseille-Provence des parcelles situées à Aix-en-Provence (13090), La Bastide Neuve cadastrées LB 342, 345, 263, 265, 267, 269, 270, 272, 214, 279, 29, 79, 219,
- d'autoriser la signature de l'ensemble des actes notariés nécessaires à la réalisation de cette opération,
- d'acter le bilan de clôture de l'opération «ZAC de la gare » joint au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- d'autoriser le versement à la Métropole du solde de trésorerie de l'opération d'un montant de 1 302 822,81 €

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée